

■ **HIMAG COMMUNICATIONS SA**, à Prilly, activités commerciales dans le domaine de l'édition (FOSC du 18.12.2002, p. 14). La société est dissoute par suite de faillite prononcée par le Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne le 28 novembre 2002. La raison sociale devient : **HIMAG COMMUNICATIONS SA en liquidation**.

Journal no 424 du 15.01.2003  
(00821390 / CH-550.0.175.673-6)